

Vous avez adopté des dispositions spéciales pour favoriser la vente des produits agricoles.

Vous avez pris les mesures nécessaires pour donner effet aux Conventions conclues entre les Canada et les Etats-Unis en vue de la conservation de la pêche du saumon sockeye et du flétan du Pacifique.

En vue d'activer la construction et le placement d'un plus grand nombre d'ouvriers dans l'industrie du bâtiment, il a été adopté une loi pour faciliter l'avance de fonds nécessaire à la réfection des maisons rurales et urbaines. On a également pourvu à l'extension du rétablissement agricole dans les zones de sécheresse de l'Ouest canadien et à l'octroi de secours à l'industrie de la pêche. De concert avec les provinces, le Dominion a pris de nouvelles mesures pour atténuer le chômage et la crise agricole.

Il a été établi des dispositions législatives dans le dessein d'accorder des pensions aux aveugles qui ont atteint l'âge de quarante ans.

Vous avez édicté des lois pour l'établissement d'un service aérien transcanadien et pour la révision de l'armature financière des Chemins de fer nationaux du Canada.

Des mesures plus efficaces pour la défense du Canada ont été adoptées.

Vous avez édicté des lois empêchant l'enrôlement des ressortissants de ce pays pour les guerres à l'étranger et prévoyant le contrôle des exportations de munitions et de matériel de guerre. L'ardent désir qu'éprouve le peuple canadien de prévenir le recours à la force ar-

mée, et de favoriser la paix, a trouvé une autre expression dans des mesures administratives visant au contrôle des profits réalisés dans la fabrication de matériel et d'approvisionnements de défense.

Mes Ministres estiment que l'évolution économique et sociale depuis la Confédération nécessite un remaniement de l'organisation gouvernementale du Canada. Comme premier pas nécessaire dans cette voie, il a été décidé d'instituer une commission royale d'enquête pour examiner la répartition des responsabilités et pouvoirs financiers entre le Dominion et les provinces.

Le couronnement de Leurs Majestés le roi George VI et la reine Elizabeth, qui aura lieu le 12 mai, est un événement d'une portée exceptionnelle pour les nations de la Communauté britannique. On est à faire les derniers préparatifs pour que le Canada soit convenablement représenté aux cérémonies.

En outre, le Canada sera dûment représenté à la Conférence impériale qui s'ouvrira à Londres aussitôt après le Couronnement.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu aux besoins de l'Administration.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Au moment de vous quitter, je prie la Divine Providence de bénir vos travaux.